



Orange SA
Monsieur Stéphane Richard
PDG du Groupe Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 9 novembre 2017

LRAR : 2C 033 448 8519 7

Objet : Préavis de grève pour la journée du jeudi 16 novembre 2017

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée d'action nationale, et unitaire du 16 novembre du 2017, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 16 novembre 2017, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

Lors de cette journée de mobilisation et d'action, le personnel, d'Orange exigera :

- Le retrait des ordonnances cassant le Code du Travail, et les droits et garanties des salariés.
- La mise en place d'un code du travail du 21^{ème} siècle pour faire progresser le droit du travail dans l'entreprise avec notamment :
 - Le maintien de la hiérarchie des normes et le renforcement de la constitutionnalisation du principe de faveur qui se doit également d'être respecté entre les conventions et accords collectifs eux-mêmes. La négociation collective doit garantir les moyens pour la participation effective des salariés à la détermination de leurs conditions de travail ; les accords dérogatoires n'ont pas lieu d'être.
 - Des libertés syndicales reconnues et de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT, CAP/CCP...). L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève.
 - Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.
 -

Une autre répartition des richesses créées par le seul travail des salariés, qui passe notamment par :

- Le 13^{ème} mois.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- La promotion : le minimum doit être II 3 pour toutes et tous avec un véritable déroulement de carrière et la reconnaissance des qualifications.
- Le remplacement de tous les départs et la création d'emplois afin d'améliorer les conditions de travail et la mise en place des 32H.
- Un véritable service public de la communication avec l'accès sur tout le territoire du Très Haut Débit.
- Le retour des activités sous-traitées avec recrutements des salariés-es sous-traitants, et l'arrêt du dumping social.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Cédric Carvalho
DSC Orange